

GUIDE PRATIQUE

Risques majeurs



**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

ÉDITO

Comme beaucoup de communes en France, Montpellier est exposée aux risques majeurs (tels les inondations, les vents violents, les canicules ou encore une pandémie telle que nous la connaissons avec le COVID) qu'elle doit savoir prévenir et gérer pour assurer la protection de ses 300 000 habitants.

C'est pourquoi, en partenariat avec les services de l'État, la collectivité est organisée pour faire face à ces éventuels risques. Des mesures de protection et de sécurité civile adaptées ont déjà fait leurs preuves en termes d'efficacité.

À ce titre, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet à la Ville d'organiser l'alerte, la protection et le soutien des Montpelliéraines et Montpelliérains lors d'un événement important (cellule de crise, ouverture de centre d'accueil et d'hébergement, sécurisation de la zone de danger et restauration).

Depuis juin 2021, une Réserve Communale de Sécurité Civile, **composée de bénévoles, renforce ce dispositif de soutien à la population, en relayant notamment l'information préventive auprès de nos concitoyens.**

Ce document est conçu tel un outil pratique. **Il a pour but de vous informer sur les risques majeurs et menaces mais aussi sur les comportements à adopter en cas de danger.** Au fil des pages, vous y trouverez conseils et recommandations.

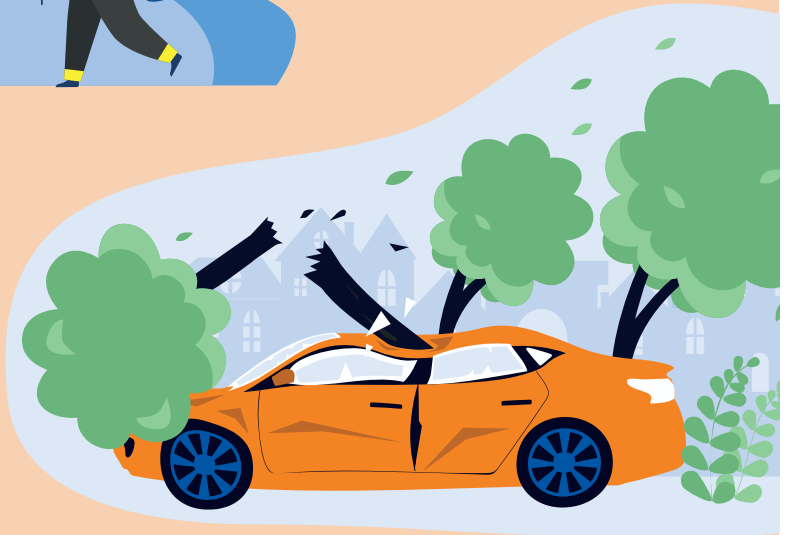
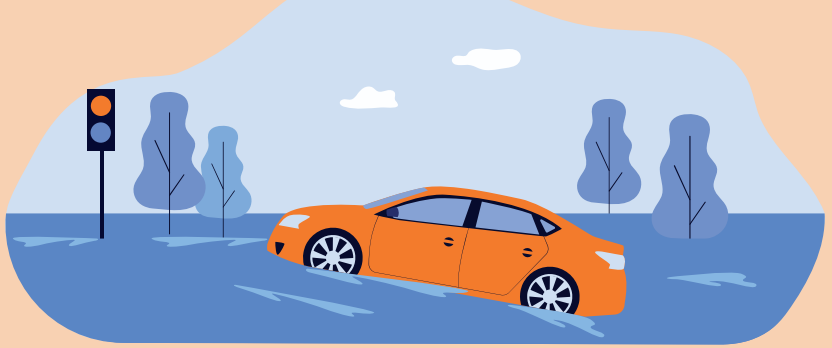


MICHAËL DELAFOSSE
Maire de Montpellier
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



SÉBASTIEN CÔTÉ
Adjoint au Maire
Délégué à la protection
de la population

**Nous avons tous un rôle à jouer dans la prévention et la gestion des risques.
S'il est de notre devoir de vous informer et de vous protéger, nous devons
pouvoir aussi compter sur votre engagement.**



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se définit par l'apparition, parfois soudaine, d'un événement potentiellement dangereux (ou aléa) dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement (ou enjeux).

À QUELS RISQUES

EST EXPOSÉE LA VILLE DE MONTPELLIER ?

Risques naturels

Pluie - inondation	p.12-13
Feu de forêt	p.14-15
Canicule	p.16
Tempête et vent violent	p.17
Grand froid	p.18
Neige et verglas	p.19
Séisme	p.20
Mouvement de terrain	p.21

Risques technologiques

Transport de matières dangereuses	p.22
-----------------------------------	------

Risques sanitaires

Épidémie, pollution de l'air, moustique tigre, radon	p.23
--	------

Menaces majeures

Attentat, cyber-risque	p.24
------------------------	------



ALÉA



Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.

ENJEUX



Représentent les personnes, les biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.

RISQUES

Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.

QU'EST-CE QUE LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ ?

Des situations d'urgence, des risques majeurs, peuvent perturber nos vies, bousculer nos quotidiens. Ils surviennent souvent brutalement, entraînant coupures d'électricité, de gaz ou d'eau, routes barrées...

Le plan familial de mise en sûreté est là pour vous aider. **Complémentaire des informations sur les risques majeurs (DICRIM)**, vous trouverez tout au long de ce guide, des conseils qui vous aideront à surmonter ces situations difficiles. Connaître les risques, c'est pouvoir les surmonter.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Que vous soyez locataire ou propriétaire d'un bien, votre bailleur ou notaire à obligation de vous informer sur l'état des risques et pollutions (ERP) auxquels votre habitation est exposée.

+ d'infos sur
montpellier.fr/risquesmajeurs

Comment donner l'alerte ?	p.07
Comment suis-je alerté ?	p.07
Comment m'informer de la situation ?	p.08
Les consignes générales de sécurité	p.09
Constituer son kit d'urgence	p.10
Les risques de la vie quotidienne	p.11
Que faire après un sinistre ?	p.11
Numéros d'urgence	p.26

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS D'ÉVÉNEMENT ?

Tout comme le préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe la population d'une menace ou d'un événement en cours, imminent ou à venir, mettant en jeu la sécurité.

COMMENT DONNER L'ALERTE ?

Témoin ou victime d'un accident ou d'un événement grave pouvant mettre en danger des personnes, alertez les secours :

- **Les pompiers** : composez le **18** ou le numéro d'appel d'urgence européen le 112.
- **Le SAMU** : appelez le **15**.

Il vous sera demandé de décliner votre identité, le lieu précis et la nature de l'incident, le nombre de personnes impliquées et leur état. Ne raccrochez pas avant que cela vous soit demandé.

LES TROIS CANAUX D'ALERTE À MONTPELLIER

M

Signal national d'alerte : Son modulé



Signal national de fin d'alerte : Son continu



Les sirènes du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des populations)

Un test est réalisé tous les premiers mercredis du mois à 12h15. En cas de risque avéré, elles sont suivies d'une information à destination des personnes inscrites à l'automate d'appel proposé par la Ville.

Les haut-parleurs

Sirènes mobiles d'alerte situées, par exemple, sur les véhicules des policiers municipaux.

L'automate d'appel

Envoi par SMS ou par appel d'un message d'alerte donnant des informations sur la situation et les consignes à suivre.
Inscrivez-vous sur www.montpellier.fr/telealerte

COMMENT M'INFORMER DE LA SITUATION ?



Les radios locales

Radio France Bleu Hérault
100.6 ou 101.1 FM
ou sur
www.francebleu.fr



La Ville de Montpellier

www.montpellier.fr
ou au **04 67 34 70 00**

 [villemontpellier34](https://www.facebook.com/villemontpellier34)
 [@montpellier_](https://twitter.com/montpellier_)



La Préfecture de l'Hérault

www.herault.gouv.fr
ou au **04 67 61 61 61**

 &  [Prefet34](https://www.facebook.com/Prefet34)



Pour un événement climatique :

www.vigilance.meteofrance.fr

 [@VigiMeteoFrance](https://twitter.com/VigiMeteoFrance)

LES BONS REFLEXES

- **Fausse information :** nous avons tous une part de responsabilité pour lutter contre les fake news, intox, rumeurs... qui circulent sur internet et les réseaux sociaux.
- **Évaluez la qualité et la pertinence de l'information**, pour discerner le vrai du faux. En cas de doute, ne la partagez pas ! Les questions à se poser : Qui est l'auteur ? Quels sont ses objectifs ? L'information est-elle publiée ailleurs ? Présente-t-elle des incohérences ? Que disent les commentaires des internautes ? De quand date les faits relatés ? L'image est-elle retouchée ou répond-elle au contexte ?...
- **En cas d'événement marquant**, la Ville de Montpellier contribue à la gestion des Médias Sociaux en Gestion d'Urgence (MSGU) pour rétablir la vérité !
- **À savoir :** diffuser de fausses informations est puni par la loi.

COMMENT SE PRÉPARER À UNE SITUATION D'URGENCE ET BIEN AGIR ?

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

- ✓ **Éviter tout déplacement** (même pour aller chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants et sont hors de danger)
- ✓ **Réduire au maximum les appels téléphoniques** pour ne pas saturer le réseau
- ✓ **S'informer de la situation**
- ✓ **Couper l'électricité, le gaz et l'eau**
- ✓ **Ne pas prendre l'ascenseur**

Selon la situation à laquelle vous êtes confrontés, deux options possibles :



Ne pas se déplacer et se mettre en sécurité :

par exemple : monter à l'étage en cas d'inondation, se calfeutrer en cas de fumée...

OU



Évacuer le lieu pour s'éloigner du danger et se rendre dans un lieu sécurisé :

famille, amis ou dans un des centres d'accueil et d'hébergement d'urgence (CARE) prévus par la commune (gymnases, Maisons pour tous).



DES CONSEILS SIMPLES MAIS QUI PEUVENT ÉVITER DES SINISTRES :

• **Électricité :**

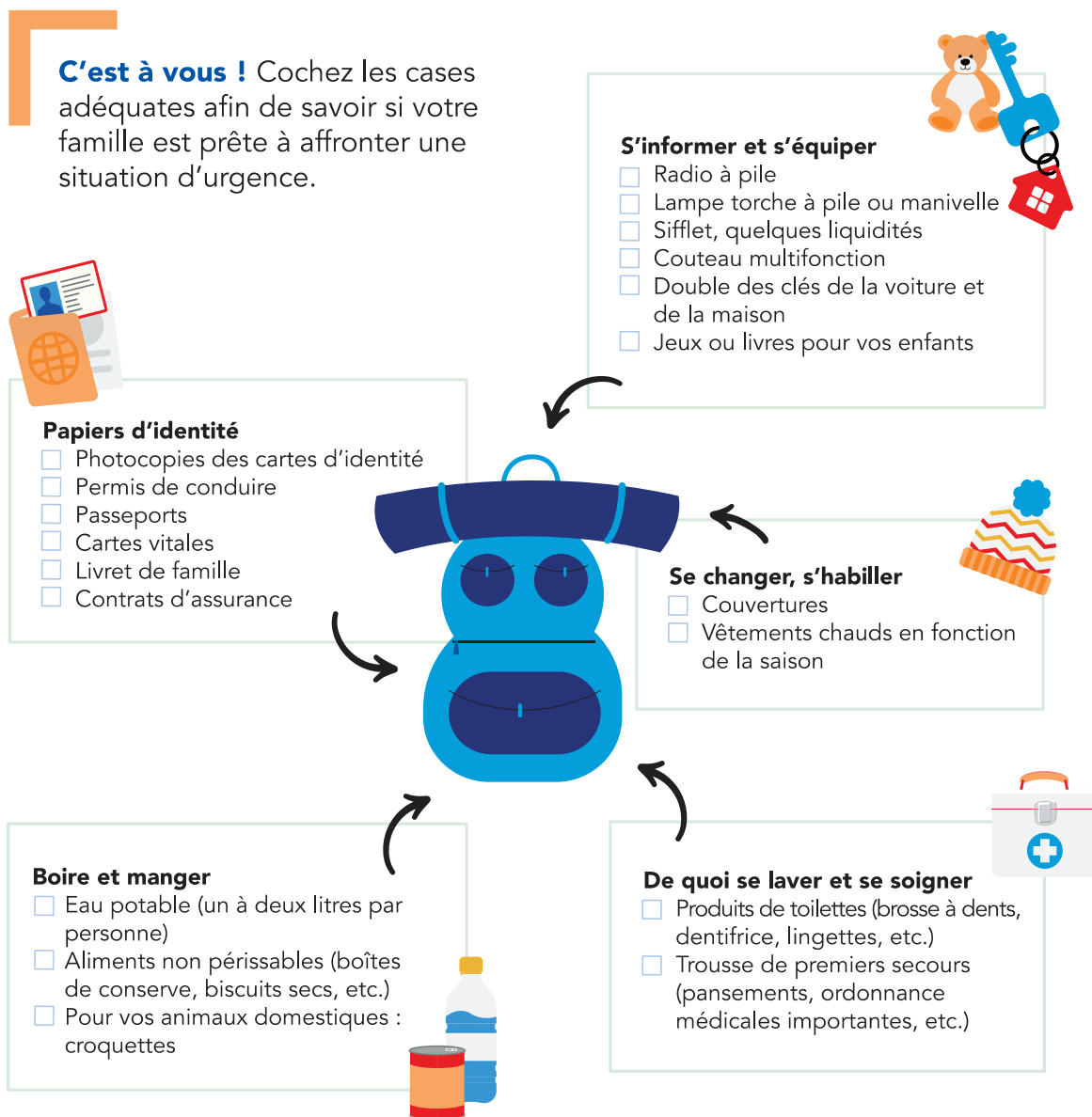
Mettre des cache-prises, vérifier régulièrement l'état de vos équipements électriques, couper systématiquement le courant lorsque vous changez d'ampoule, ne jamais toucher d'appareil électrique les mains mouillées.

• **Avant de partir en vacances :**

Débrancher toutes les prises, couper l'eau et le gaz.

CONSTITUER UN KIT D'URGENCE

En cas d'urgence, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, en attendant l'arrivée des secours.



Ce kit type est à adapter en fonction des particularités de votre famille.

— LES RISQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE —

INCENDIES D'HABITATION

AVANT

- Installer des détecteurs de fumée.
- Éviter de brancher plusieurs appareils sur une même prise.
- Garder sous surveillance les casseroles sur le feu, une bougie allumée...

PENDANT

Si le feu à lieu dans votre domicile :

- Fermez la porte de la pièce en feu.
- Appelez les pompiers (18).
- Évacuez les lieux en prenant votre kit d'urgence.

Si le feu à lieu dans un autre logement que le vôtre ou dans les parties communes de votre immeuble :

- Restez chez vous (les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers).
- Fermez la porte de votre logement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide.
- Manifestez-vous à la fenêtre, pour que les pompiers puissent vous voir en arrivant sur les lieux.

! Ne cherchez pas à évacuer à tout prix et évitez les fumées.

CONTAMINATION OU PÉNURIE D'EAU POTABLE

Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de la contamination ou d'une pénurie d'eau potable : bris ou gel de canalisation, sécheresse, inondation, présence de produits chimiques, cyanobactéries.

En cas de doute, utilisez uniquement de l'eau embouteillée.

! Attention ! Même si l'eau est limpide, inodore et sans saveur, elle peut présenter un risque pour la santé.

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

AVANT

- Vérifiez et entretenez les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique).
- Aérez au moins 10 minutes par jour votre logement (même en hiver).
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant.

PENDANT

En cas de symptômes tels maux de tête, la fatigue et les nausées :

- Aérez immédiatement.
- Arrêtez les appareils à combustion.
- Évacuez les locaux.
- Appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (114 pour les personnes malentendantes).

! Attention ! Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable et il peut être fatal.

QUE FAIRE APRÈS UN SINISTRE ?

- Faire la déclaration, dans les 5 jours, auprès de votre assureur.
- Attendre le passage et/ou l'autorisation de l'expert avant de nettoyer.
- Réintégrer le logement sur approbation des autorités.



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, principalement provoquée par des pluies importantes, durables et localisées.

Montpellier peut être soumise, notamment à la fin de l'été et à l'automne, à des « épisodes méditerranéens » provoqués par des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée pouvant générer des orages violents provoquant des débordements rapides des cours d'eau, des ruissellements et stagnations d'eau importants en milieu urbain.

HISTORIQUE

Chaque année, en moyenne, entre 5 et 10 événements surviennent sur la commune.

• 21 octobre 2019 :

Vigilance départementale orange ayant suscité la fermeture de routes inondées, des évacuations et des mises à l'abri de personnes.

• 25 août 2015 :

Vigilance départementale rouge ayant entraîné des crues des cours d'eaux faisant deux victimes (voiture emportée par les crues).

• 29 septembre et 7 octobre 2014 :

Vigilances départementales rouges : débordement de la Mosson, du Lez et de forts ruissellements urbains.

LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

Des capteurs pluviométriques et hydrométriques, installés aux niveaux des cours d'eau, assurent une surveillance qui permet d'anticiper les inondations. L'entretien des cours d'eau est réalisé en collaboration avec Montpellier Méditerranée Métropole et le Syndicat du bassin du Lez (SYBLE, www.syble.fr).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) peut être activé. Il permet d'alerter et d'informer la population, il assure la surveillance météorologique, décide de la fermeture des points bas inondables et de l'évacuation des zones très exposées aux inondations.





* Le plan de prévention des risques inondations (PPRI) a pour objectif de caractériser le risque inondation et de préconiser des mesures visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Identifiez un espace refuge (mezzanine, étage) accessible de l'intérieur et de l'extérieur.

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri.
- Évitez tout déplacement.
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pied.
- Surélevez les électroménagers et les produits toxiques.
- Si vous avez une maison sans étage, ne pas fermer les volets.
- Ne vous rendez pas dans les parkings souterrains, ne descendez pas dans les sous-sols, les caves...

L'installation de repères de crues permet de ne pas oublier les événements du passé.



FEU DE FORÊT

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare dans les zones boisées (forêts, garrigues...).

Ils peuvent représenter un danger pour les populations et les habitations. Ces feux peuvent souvent entraîner la coupure des moyens de communication, mais peuvent également provoquer des explosions (gaz)...

L'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) :

Mesure préventive qui concerne les propriétaires de terrains situés dans les zones exposées aux incendies et à moins de 200 mètres de celles-ci.

Concernés ? Infos sur www.risquesmajeurs.montpellier.fr



HISTORIQUE

- **Septembre 2017** : feux en périphérie nord-ouest de Montpellier causant la destruction de plusieurs habitations.
- **Août 2010** : entre 20 000 et 30 000 hectares brûlés au nord de Montpellier.

LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

SERVICES D'INCENDIE & DE SECOURS

Ils mettent en œuvre chaque été les objectifs de surveillance et de lutte contre les feux de forêt.

INACCESSIBILITÉ DE CERTAINS SITES

En cas de vigilance incendie de forêt journalier « sévère ou très sévère », des sites vulnérables, comme le bois de Montmaur, le Zoo du Lunaret ou la Réserve Naturelle du Lez, peuvent devenir inaccessibles au public.

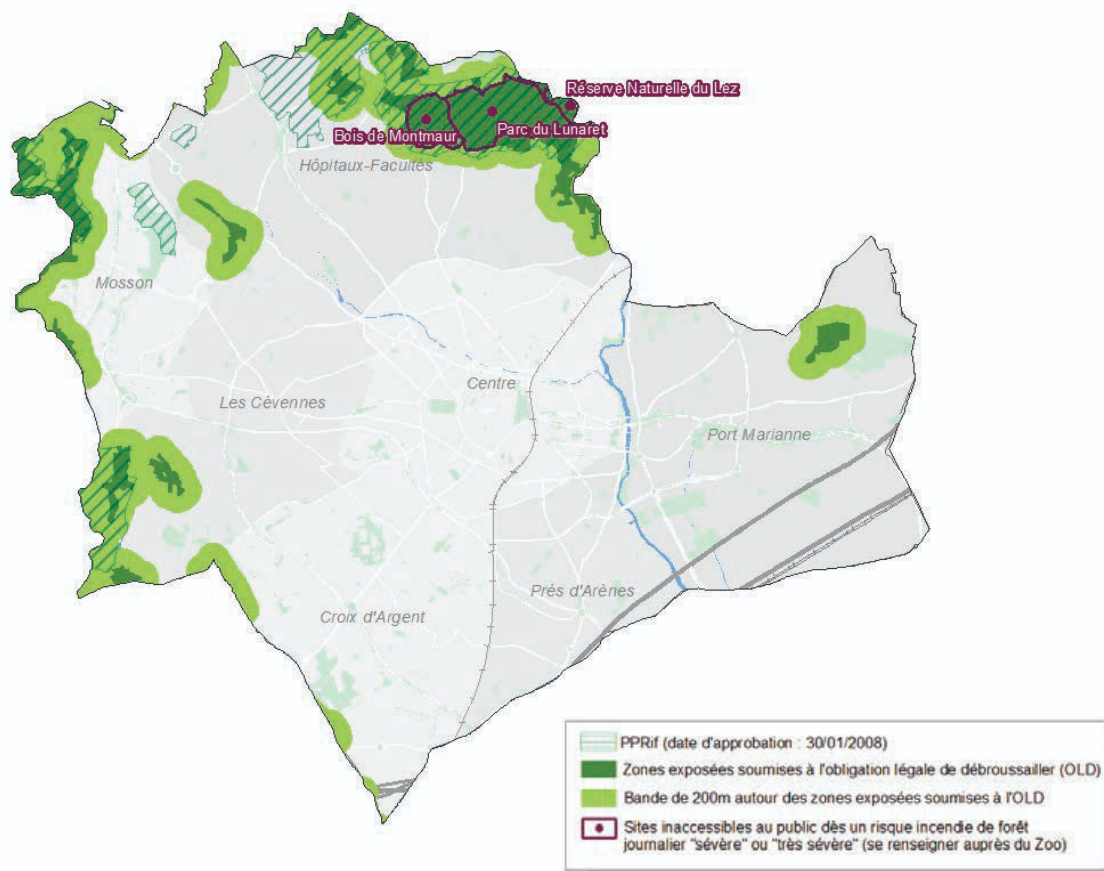
LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Ni feu ni barbecue aux abords des forêts.
- Pas de travaux sources d'étincelles les jours de vigilance incendie.

PENDANT

- Alertez les pompiers.
- Dégagez les voies de circulation.
- Fermez le gaz et coupez l'électricité.
- Ne vous exposez pas aux flammes.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une cartographie faisant état des vigilances feux de forêt est consultable sur www.risque-prevention-incendie.fr/herault. Elle renseigne le niveau de risque et des restrictions.





Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures pouvant atteindre 35°C le jour et 22°C la nuit durant plusieurs jours).

De nombreux facteurs peuvent aggraver ces phénomènes et leurs conséquences peuvent être préjudiciables (risques de déshydratation pour les personnes âgées, les enfants en bas âge, les populations surexposées).

LES BONNS RÉFLEXES

- Rafraîchissez-vous régulièrement.
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.
- Fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit.
- Ne sortez pas aux heures chaudes (11h-21h).
- Évitez les efforts physiques.

HISTORIQUE

• **Étés 2003, 2018, 2019 et 2020** : épisodes de canicule sur l'ensemble de la France ayant entraîné des vigilances départementales oranges et rouges.



LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

En période de canicule, des mesures de soutien sont réalisées, avec l'ouverture exceptionnelle ou des horaires élargis d'équipements publics climatisés. Retrouvez la carte des "lieux frais" sur montpellier.fr/risquesmajeurs



**INFO
CANICULE :**
0800 066 666

À noter : Si vous connaissez des personnes vulnérables, contactez le CCAS de la Ville de Montpellier au 04 99 52 77 00 afin qu'elles soient inscrites au registre « canicule ».



TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

Ce risque majeur est souvent accompagné de fortes précipitations, voire d'inondations localisées pouvant endommager les bâtiments, les réseaux de transports, provoquer la chute d'objets tels que les arbres, les lignes électriques, etc.

LES BONS RÉFLEXES

- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent.
- Ne vous approchez pas des arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes à terre.
- Si le phénomène est aussi accompagné de fortes pluies, voyez les consignes de la page 12 dédiée au risque d'inondation.



HISTORIQUE

- **Du 3 au 7 mars 2017** : vents violents jusqu'à 120km/h ayant entraînés de nombreux dégâts.
- **19 septembre 2000** : mini tornade tropicale au sud-est de Montpellier avec des vents estimés à 200-230 km/h.

LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

Dès la prévision de vents violents et/ ou de fortes pluies, une organisation communale est mise en place par le biais du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il permet de mettre en œuvre les actions de sauvegarde appropriées à la protection des populations : alerte et information, consignes de sécurité, évacuation et fermeture préventive des parcs et du zoo, interdiction de manifestations (en particulier sous chapiteaux et espaces arborés), accompagnement de la population...





Le risque grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides où les températures sont négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit.

Ces températures extrêmes peuvent avoir des conséquences graves, notamment chez les personnes vulnérables (personnes sans domicile fixe ou logeant dans des bâtiments mal isolés).



LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

Une veille nationale est activée du 1^{er} novembre au 31 mars. En cas de déclenchement, la Ville de Montpellier met à disposition des sites d'hébergement d'urgence pour les personnes vulnérables.

HISTORIQUE

- **Février 2012** : alerte niveau 3 (plan national) déclenchée sur la ville de Montpellier.
- **Février 2018** : vague de froid où les températures sont descendues jusqu'à -5°C le jour et -10°C la nuit.

LES BONS RÉFLEXES

- Alerte le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable.
- Évitez tous déplacements.
- Portez des vêtements adaptés.





NEIGE ET VERGLAS

L'hiver à Montpellier est, en général, clément. Cependant, des épisodes neigeux et verglaçants peuvent être observés.

Ils ont pour conséquences la perturbation du transport (routier, ferré, réseau tramway, aérien, etc.), la formation de plaques de verglas, des dégâts sur les infrastructures et arbres.

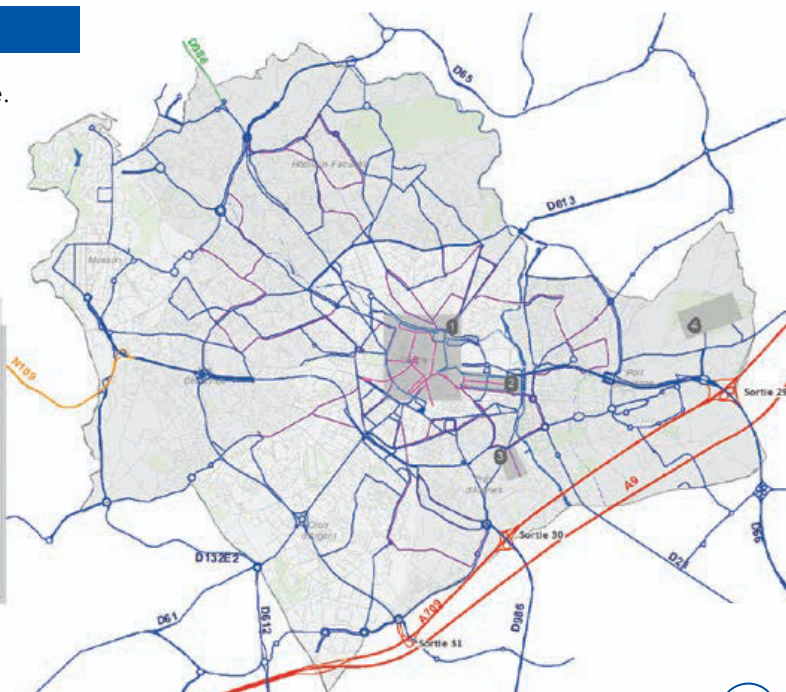
LES BONS RÉFLEXES

- Informez-vous des conditions de circulation.
- Reportez vos déplacements.
- Dénigez et salez le trottoir devant votre domicile, votre commerce...
- Facilitez le passage d'engins de déneigement.
- Ne vous approchez pas des arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques.

HISTORIQUE

- **28 février 2018** : 30 cm de neige.
- **7 mars 2010** : 10 cm de neige.

—	DOVH : Métropole Circuits Urgence 1
—	DOVH : Métropole Circuits Urgence 2
—	DOVH : Métropole Circuits Centre Ville
—	DOVH : Conseil Départemental
—	DOVH : Direction Interdépartementale des Routes (DIR)
—	DOVH : Autoroute Sud de France
 	Zones de traitement de l'espace public :
1	Centre Ville
2	Antigone / Parking et accès Gymnase Olympique
3	Hôtel de Ville / Entrée du parking
4	Allée Camille Muffat / Parking Zénith Sud



LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

En cas d'impact important sur la ville, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé : renforcement des actions sur la voirie, accompagnement de la population, ouverture de centres d'accueil et d'hébergement d'urgence.

DOVH & ACTIONS PRÉVENTIVES

Du 15 novembre au 15 mars les services de la Métropole activent le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) associé à des actions préventives et/ou curatives, notamment le salage et le déneigement des axes principaux.



Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille qui génère des ondes sismiques.

Leurs passages à travers le sol induit des vibrations qui peuvent être ressenties en surface et engendrer des conséquences pour les bâtis, les réseaux routiers et provoquer des glissements de terrain.

HISTORIQUE

- **11 novembre 2019** : secousses ressenties sur plus de 10 secondes dans toute la région montpelliéraine provenant du séisme du Teils vers Montélimar de 5,4 sur l'échelle de Richter.
- **11 juin 1909 et 28 juin 1950** : secousses ressenties à Montpellier de 5 sur l'échelle de Richter.

LES MESURES ENGAGÉES

À Montpellier, où la sismicité est faible, les règles de constructions parasismiques s'appliquent uniquement pour les bâtiments neufs ou existants, de catégories d'importance 4 correspondant à des structures stratégiques et indispensables à la gestion de crise (casernes de pompiers, hôpitaux).

LES BONS RÉFLEXES

- Prenez garde aux chutes d'objets.
- Fermez le gaz et coupez l'électricité.
- Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous du bâtiment.
- Si vous êtes à l'intérieur : baissez-vous et abritez-vous sous un meuble solide.
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.





MOUVEMENT DE TERRAIN

À Montpellier, trois types de mouvement de terrain peuvent se produire :

- les glissements de terrain,
- le retrait-gonflement des sols argileux,
- l'effondrement de cavités souterraines.

Ils ont pour conséquences des affaissements sur les chaussées (ou terrains) et peuvent provoquer des désordres structuraux sur les bâtis (fissures) ou les équipements. Ils sont souvent associés à de fortes pluies.

HISTORIQUE

- Retrait-gonflement des sols argileux : événements réguliers associés aux variations climatiques.

LES BONS RÉFLEXES

- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité.
- Évacuez le bâtiment et s'éloigner.
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune peut interdire l'accès à votre habitation si celle-ci s'avère trop dangereuse pour y vivre.

À noter : si le phénomène est lent et ne présente pas de danger immédiat (par exemple des fissures sur des façades) : effectuez une demande de l'état de Catastrophe Naturelle (voir p.25).



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

HISTORIQUE

- ## LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE MONTPELLIER

LES BONS RÉFLEXES

-

— LES RISQUES SANITAIRES —

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée.

RISQUE ÉPIDÉMIQUE

On parle d'épidémie lorsqu'il y a une augmentation rapide d'une maladie contagieuse en un lieu donné sur un moment donné (ex : la grippe, Ebola...).

Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète (ex : la peste, le choléra... et plus récemment la COVID-19).

LES BONS RÉFLEXES

- Lavez-vous les mains.
- Respectez la distanciation physique.
- Portez un masque.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique.

À noter : ces gestes barrières peuvent varier en fonction de votre état de santé, du risque collectif et des postures nationales. Plus d'infos sur montpellier.fr/risquesmajeurs

POLLUTION DE L'AIR

La source de pollution la plus fréquente est liée au trafic routier. En cas de forte chaleur, les polluants (monoxyde de carbone, oxydes d'azote et dioxyde de soufre) se trouvent bloqués dans notre air et ne peuvent s'évacuer.

LES BONS RÉFLEXES

- Réduisez ou reportez les activités physiques en plein air.
- Limitez vos sorties.

MOUSTIQUE TIGRE

Noir avec des tigrures blanches sur le corps, il mesure moins de 7 mm. Contrairement à certains de ses congénères, il pique le jour. Ce moustique peut être porteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika.

LES BONS RÉFLEXES

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner (gouttières, soucoupes des pots de fleurs).
- Couvrez les réservoirs d'eau avec un tissu.

RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel, présent dans le sol et les roches, inodore, incolore et inerte chimiquement.

À Montpellier, il a un potentiel d'exposition de catégorie 1 (catégorie la plus faible).



— LES MENACES MAJEURES —

ATTENTAT

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux publics vulnérables, mais aussi les établissements scolaires et universitaires.

Il a pour objectif :

- D'assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste.
- De développer et maintenir une culture de vigilance.
- De permettre une action rapide et coordonnée en cas d'événement.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aidez le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.

PENDANT

- Suivez les consignes des services d'ordres et de secours.



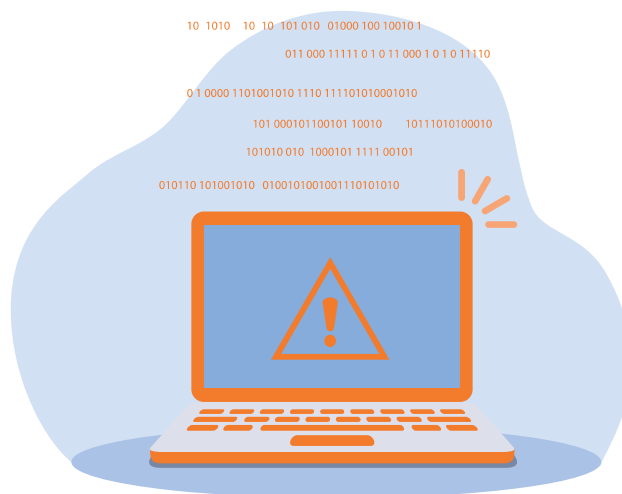
CYBER-RISQUE

Une Cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant.

Elle cible différents dispositifs d'information : des ordinateurs ou des serveurs, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore les téléphones mobiles, smartphones et tablettes. Il existe 4 types de risques cyber : la cyber-criminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

LES BONS RÉFLEXES

- Modifiez régulièrement vos mots de passe d'accès, prenez soin de vos informations personnelles et de votre identité numérique.
- Sécurisez votre wi-fi.



+ D'INFOS SUR
www.gouvernement.fr/vigipirate

RÉCAPITULATIF :

EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

Exemple : imaginons **Montpellier soumise à un épisode méditerranéen** provoquant des débordements de cours d'eau, des ruissellements et stagnation des eaux de pluie :



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez prétendre à une indemnisation de l'Etat si un arrêté ministériel a constaté l'état de catastrophe naturel (CATNAT). Pour cela, il faut faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de votre mairie.

INFORMATIONS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

- **Appel d'urgence européen** : 112
- **Sapeurs-pompier** : 18
- **Police Nationale** : 17
- **Police Municipale** : 04 67 34 88 30
- **SAMU** : 15
- **Secours pour les personnes sourdes ou malentendantes** : 114

NUMÉROS DE MON FOYER

- **Assurance** :
- **Médecin de famille** :
- **École(s) des enfants** :
- **Hôpital** :
- **Mes numéros** :
- **Autres** :

S'INFORMER

- **Radio - France Bleu Hérault** : 100.6 ou 101.1 Mhz
- **Mairie** : 04 67 34 70 00 - www.montpellier.fr
- **Préfecture** : 04 67 61 61 61 - www.herault.gouv.fr
- **MétéoFrance** : 3250 (numéro payant) - www.vigilance.meteofrance.com
- **Vigicrues** : www.vigicrues.gouv.fr

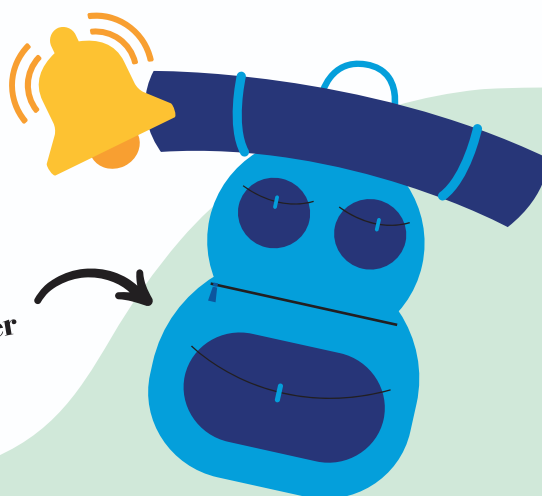
ROUTES ET TRANSPORTS

- **TaM** : 04 67 22 87 87 - www.tam-voyages.com
- **Trains - SNCF** : www.infolignes.com
- **Avions - Aéroport de Montpellier Méditerranée** : montpellier.aeroport.fr
- **Inforoute - Circulation sur la Métropole 3M** : montpellier3M.fr/circulation

NUMÉROS DE SERVICES

- **ENEDIS** : 0 972 675 034
- **GrDF** : 0 800 473 333
- **En cas d'odeur de gaz** : 18/112
- **Régie des eaux** : 0 969 323 423

Pensez
à constituer
votre kit
d'urgence



RAPPEL : LES CONSIGNES À SUIVRE



Inondation

- ☐ Identifiez un espace refuge accessible de l'intérieur et de l'extérieur
- ☐ Évitez tout déplacement
- ☐ Ne vous engagez pas dans une zone inondée
- ☐ Surélevez les électroménagers et les produits toxiques
- ☐ Si vous avez une maison sans étage, ne pas fermer les volets
- ☐ Ne vous rendez pas dans les parkings souterrains et les sous-sols



Tempête & vent violent

- ☐ Rangez ou fixez les objets sensibles au vent
- ☐ Ne vous approchez pas des arbres
- ☐ Ne vous approchez pas des lignes à terre



Attentat

- ☐ Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre
- ☐ Aidez le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites
- ☐ Suivez les consignes des services d'ordres et de secours en cas d'événement ou d'opération



Feu de forêt

- ☐ Alertez les pompiers
- ☐ Dégagez les voies de circulation
- ☐ Fermez le gaz, coupez l'électricité
- ☐ Calfeutrez les issues de fortes pluies
- ☐ Ne vous exposez pas aux flammes



Mouvement de terrain & sismicité

- ☐ Coupez le gaz, l'eau, l'électricité
- ☐ Évacuez le bâtiment
- ☐ Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



Transport de matières dangereuses

- ☐ Éloignez-vous de la zone d'accident
- ☐ Alertez les secours
- ☐ Identifiez si possible le produit
- ☐ Ne vous exposez pas aux produits chimiques
- ☐ Restez à l'abri



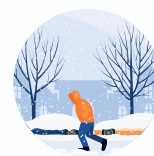
Cyber-risque

- ☐ Modifiez régulièrement vos mots de passe, veillez à vos informations personnelles et votre identité numérique
- ☐ Sécurisez votre wi-fi



Canicule

- ☐ Rafraîchissez-vous
- ☐ Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- ☐ Fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit
- ☐ Ne sortez pas aux heures chaudes



Neige, verglas, & Grand froid

- ☐ Évitez tous déplacements
- ☐ Dénaissez et saiez les trottoirs
- ☐ Informez-vous des conditions de circulation
- ☐ Ne vous approchez pas des arbres, des lignes électriques
- ☐ Alertez le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable



Épidémie

- ☐ Lavez-vous les mains
- ☐ Respectez la distanciation sociale
- ☐ Portez un masque
- ☐ Utilisez des mouchoirs à usage unique

**RISQUES CLIMATIQUES - RISQUES SANITAIRES
SENSIBILISATION DES POPULATIONS**

LA VILLE DE MONTPELLIER A CRÉÉ SA RÉSERVE CITOYENNE

**POUR RENFORCER
VOTRE PROTECTION**

Mise en place pour renforcer les services municipaux en matière de prévention ou face aux risques majeurs (pluie, neige, canicule, pandémie...), la Réserve Communale de Sécurité Civile est composée de 50 réservistes bénévoles qui interviennent sur le terrain pour mener des actions de sensibilisation, d'appui logistique, d'assistance aux populations en difficulté et de rétablissement des activités en cas d'événement exceptionnel.

Un engagement à la portée de tous, pour une ville toujours plus solidaire et plus sûre.

INFOS SUR

montpellier.fr/reservecitoyenne

